



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Stations-service

Question écrite n° 7740

#### Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le développement du réseau de distribution de l'essence sans plomb. Ce réseau est, aujourd'hui encore, très faible par rapport aux autres pays de la Communauté et, notamment, par rapport à l'Allemagne fédérale. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait savoir s'il envisage de laisser s'implanter en plus grand nombre ces entreprises, en concertation avec les compagnies pétrolières, afin de doter notre pays d'une infrastructure suffisante en ce domaine.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les efforts d'équipement des sociétés pétrolières, réalisés notamment sous l'incitation des pouvoirs publics, ont permis au cours des trois dernières années un développement appréciable du nombre de stations-service distribuant de l'essence sans plomb en France. Actuellement, un millier de points de vente sont équipés pour la commercialisation de ce nouveau type de carburant. En prévention de l'apparition des premiers véhicules français équipés de pots catalytiques au 1er juillet 1989, d'une part et afin de promouvoir d'une façon générale la consommation nationale d'essence sans plomb, d'autre part, le Gouvernement a décidé d'appliquer dès l'été 1989 une réduction de trente-cinq centimes par litre de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) sur le supercarburant sans plomb. Dans cette perspective, les dispositions arrêtées par les sociétés pétrolières laissent prévoir que l'été prochain environ 3 000 points de vente distribueront de l'essence sans plomb, soit trois fois plus qu'en 1988. Les pouvoirs publics suivent de près cette évolution et prendront éventuellement les mesures complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires pour favoriser encore en ce domaine l'adaptation du réseau de distribution aux besoins des consommateurs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Leotard François](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7740

**Rubrique :** Pétrole et dérivés

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 janvier 1989, page 18